

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Lambert: Voilà pourquoi je ne peux pas comprendre l'attitude des ministériels d'arrière-ban. Théoriquement ils représentent leurs mandants. Ici, à Ottawa, ils représentent l'ensemble de la population. Quoi qu'en dise le ministre des Finances, on ne peut pas nier le fait que les contribuables des provinces qui appliquent ou appliqueront des droits de succession auront à payer un impôt supplémentaire, au nouvel impôt. C'est un fait indéniable, et je défie le député de Winnipeg-Sud-Centre de démentir cette déclaration.

M. Osler: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre invoque le Règlement.

M. Osler: Voici. On m'a invité à dire quelque chose, puis, lorsque je me suis levé, on m'a crié de m'asseoir. Je crois que le comité est resté sur l'impression fautive que, premièrement, je ne savais pas ce que voulaient mes électeurs, et deuxièmement, pour une raison ou une autre, ils ne voulaient pas que l'on adopte le projet de loi. J'aimerais préciser au député que je suis retourné dans ma circonscription assez souvent, récemment, et que de toute évidence la population en a assez de voir le temps que prend ce projet de loi, et veut qu'on l'adopte, même s'il n'est pas parfait.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député ne devrait pas profiter d'un rappel au Règlement pour faire ce genre d'observation. S'il a des observations à faire, il devrait attendre d'avoir la parole.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, j'espérais que le député voudrait faire un discours, et non invoquer indûment le Règlement.

M. Osler: Vous ne devriez pas dire des choses pareilles.

L'hon. M. Lambert: J'inviterai le député à lire un éditorial qui figurait dans le numéro du 26 novembre du *Sun* de Vancouver. Après avoir cité l'argument principal du ministre des Finances, l'article poursuit ainsi:

L'argument principal de M. Benson est que «les incertitudes de la situation économique actuelle plaident contre les tergiversations.»

C'est ce qu'a dit le député de Winnipeg-Sud-Centre. Il poursuit ainsi:

«Nous n'avons rien à gagner en prolongeant davantage la période déséquilibrante d'attente d'une réforme fiscale, a-t-il dit. Il a soutenu aussi qu'il est impossible de fractionner son bill fiscal en éléments-clés à cause leur complémentarité financière.»

Cela n'est pas exact. J'ai montré comment on peut le fractionner sans difficulté. L'éditorial poursuit:

C'est insensé. Les stratèges et les conseillers des entreprises ont été presque unanimes pour dire au ministre qu'ils n'arrivaient pas à comprendre ses réformes, encore moins à envisager comment s'y adapter. Les députés sont encore plus indécis sur les conséquences.

Comme cela est vrai! Les conseillers du secrétaire parlementaire n'ont même pas pu répondre à nos questions hier, parce qu'ils n'étaient pas certains.

[L'hon. M. Lambert.]

• (4.40 p.m.)

M. Osler: De quoi voulez-vous nous convaincre.

L'hon. M. Lambert: Certains partisans du gouvernement n'ont aucune idée des effets de cette loi. Ils ne voient pas du tout ses corrélations.

M. Gibson: Comment le député le sait-il?

L'hon. M. Lambert: A mon avis, le député d'Hamilton-Wentworth est sans doute un de ceux qui les connaissent le moins.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que les députés des deux côtés devraient laisser le député s'exprimer et donner en même temps à la présidence la possibilité d'entendre ce qui se dit.

M. Gibson: L'éloquence entraîne le député.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, certaines des déclarations que font les députés de l'autre côté n'ont pas plus d'importance que les croisements des corbeaux perchés sur les haies des Prairies. Quoi qu'il en soit, j'aimerais conclure mes observations...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: ... en disant que, même si je suis d'accord avec cet article, je voudrais qu'il soit clair que j'ai des réserves à son sujet. J'espère que le député d'Ottawa-Centre, l'ancien solliciteur général, qui a applaudi lorsque j'ai dit que j'allais terminer mes observations, prendra le temps d'expliquer à ses électeurs le fait qu'il n'y aura pas de nouvel impôt pour eux et qu'il y aura un système de crédit entre Ottawa et la province d'Ontario, une sorte de crédit réciproque, à l'égard des gains en capital, c'est-à-dire pour une présomption de vente en cas de décès et les droits de succession qui peuvent en découler. Je sais qu'il est un avocat très compétent et son ancien portefeuille doit l'avoir mis au courant de ces problèmes. Je suis persuadé qu'il saura expliquer à la satisfaction de ses électeurs comment il se fait que des impôts supplémentaires ne sont plus des impôts supplémentaires. Ils se fondront, d'une façon ou d'une autre, avec autre chose. Tantôt on les voit, tantôt on ne les voit pas. C'est exactement là où veut en venir le gouvernement à l'égard de l'impôt sur les gains en capital et du maintien des droits de succession dans les provinces.

[Français]

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait beaucoup de pathos sur l'imposition antérieure par le gouvernement fédéral des biens transmis par décès, sauf que dans le cas de certaines provinces, le gouvernement fédéral leur remettait les montants perçus.

Or, il est question d'un montant d'environ 120 millions de dollars, dont 75 p. 100 étaient remis aux provinces. Alors, l'argument soulevé par le député d'Edmonton-Ouest n'a rien de tellement fantastique. D'autre part, je respecte beaucoup l'honorable député, car il a siégé avec plusieurs d'entre nous au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Il a pris une part très active au débat, et nous avons eu besoin de ses lumières à l'occasion. Mais je crois qu'à l'heure actuelle ses lumières semblent s'éteindre un peu.